

CEIDRE FDU  
Arrivée le

26 MARS 2010

Monsieur le Président de l'Autorité de  
Sûreté Nucléaire  
6 place du Colonel Bourgoïn  
75572 PARIS CEDEX 12

**Nos références** D4550.01-10/1294  
**Interlocuteur** Luis FERNANDEZ  
**Dominante** Position et actions  
**Objet** **Bugey 3 – Corrosion secondaire des tubes des  
générateurs de vapeur au droit des plaques entretoises**

**Références** [1] Lettre EDF : D4550.01.10/0278 du 19 janvier 2010  
[2] Lettre EDF : EDEDFM100127 du 1<sup>er</sup> février 2010  
[3] Lettre EDF : EDEDFM100134 du 8 février 2010  
[4] Lettre EDF : EDEDFM100139 du 12 février 2010

St Denis, le **19 MARS 2010**

Monsieur le Président,

L'important dossier relatif au redémarrage de la tranche 3 de Bugey suite à l'état de corrosion secondaire des tubes des générateurs de vapeur au droit des plaques entretoises que nous vous avons transmis par lettre en référence [1] a fait l'objet d'une instruction diligente de la part de vos services et de l'IRSN en vue d'un examen le 24 mars 2010 par le Groupe Permanent chargé des équipements sous pression nucléaire (GP-ESPN). A ce stade, cette instruction a conduit notamment :

- à des échanges soutenus avec l'IRSN, avec les réponses apportées à 40 questions [2], [3] et [4].
- à l'avis IRSN du 5 mars 2010 et au rapport IRSN-DSR n°335 dont un projet transmis le 26 février 2010 a été discuté entre nos services le 3 mars 2010,
- à la réunion préparatoire du GP-ESPN tenue le 10 mars 2010 à Dijon sur la base du projet du rapport DEP transmis le 8 mars 2010.

Cette réunion préparatoire, nous a permis d'apporter des précisions complémentaires. Elles ont en particulier conduit à partager le fait que les critères de bouchage proposés permettent de s'assurer, pour un cycle d'une durée maximale de 6 mois, de l'absence de risque significatif de RTGV.

PJ : (a) 1 annexe

Copies : ASN/DEP - ASN/DCN - IRSN/DSR

Classement documentaire : DR

Applicabilité : Bugey

Page : 1/24

Accessibilité : Interne EDF-DPI

Durée de conservation : PALIER